

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: UVCW

Forme juridique¹: Association sans but lucratif

Adresse: Rue de l'Etoile N°: 14 Boîte:

Code postal: 5000 Commune: Namur

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Liège, division Namur

Adresse Internet²: <http://www.uvcw.be>

Adresse e-mail²:

Numéro d'entreprise 0451461655

DATE 09/06/2020 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS en EURO³

approuvés par l'assemblée générale⁴ du 20/06/2025

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Exercice précédent du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont / ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: 31 Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.3, 6.3.2, 6.3.4, 6.4.2, 6.4.3, 6.5, 6.5.3, 6.6, 6.7, 6.14, 6.15, 6.16

Signature (nom et qualité)	Signature (nom et qualité)
Nom Barzin Anne	Nom Delannois P-O
Qualité Présidente	Qualité Vice-Président

1 Le cas échéant, la mention 'en liquidation' est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

4 Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

5 Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

DISPA, Benoit, Bourgmestre

Rue du Paradis 20 5030 Gembloux Belgique
 Administrateur [13] (05/05/2006 - 05/03/2013)
 Vice-président du Conseil d'Administration [11] (05/03/2013 - 13/10/2020)
 Administrateur [13] (13/10/2020 - 24/04/2025)

HUART, Pierre, Conseiller communal

Allée du Mont Cheval 4 1400 Nivelles Belgique
 Vice-président du Conseil d'Administration [11] (05/03/2013 - 26/11/2019)
 Administrateur [13] (26/11/2019 - 02/07/2024)
 Président du Conseil d'Administration [10] (02/07/2024 - 05/11/2024)
 Administrateur [13] (05/11/2024 - 24/04/2025)

JAVAUUX, Jean-Michel, Conseiller communal

Rue du Château 10 4540 Ampsin Belgique
 Vice-président du Conseil d'Administration [11] (05/03/2013 - 24/04/2025)

BARZIN, Anne, Echevine

Val des Rois 16 5100 Wépion Belgique
 Administrateur [13] (07/03/2007 - 05/11/2024)
 Président du Conseil d'Administration [10] (05/11/2024 - 24/04/2025)

BOËL, Bruno, Directeur Général

Rue de Sirieu 111 7061 Thieusies Belgique
 Administrateur [13] (07/05/2014 - 24/04/2025)

DASPREMONT, Françoise, Conseillère communale

Chemin de la Cayôte 60 6040 Jumet (Charleroi) Belgique
 Administrateur [13] (05/03/2013 - 24/04/2025)

DUBOIS, Philippe, Bourgmestre

Rue de l'Agauche 17 4560 Clavier Belgique
 Administrateur [13] (29/05/2015 - 24/04/2025)

FOURNY, Bernard, Directeur général

Rue de Rockay Cortil 5 4870 Trooz Belgique
 Administrateur [13] (07/03/2007 - 24/04/2025)

RADEMAKER, Martine, Directrice financière

Rue de la Haxhe 49 4680 Hermée Belgique
 Administrateur [13] (05/03/2013 - 24/04/2025)

SAINT-AMAND, Olivier, Bourgmestre

Rue d'Argent 19 7850 Enghien Belgique
 Administrateur [13] (05/03/2013 - 24/04/2025)

SERVATY, Charles, Echevin

AM Schwarzbach 2b 4750 Butgenbach Belgique
 Administrateur [13] (29/05/2015 - 24/04/2025)

DAYE, Maxime, Bourgmestre

Rue du Bois 41 7090 Braine-le-Comte Belgique
 Administrateur [13] (13/05/2016 - 26/11/2019)
 Président du Conseil d'Administration [10] (26/11/2019 - 25/06/2024)
 Administrateur [13] (25/06/2024 - 24/04/2025)

suite page suivante

N°	0451461655				C-ASBL 2
Administrateurs et gérants (suite de la page C-ASBL 2)					
BASTIN, Jean-Paul, Bourgmestre					
rue Al'Gofe	19	4960	Malmedy	Belgique	
Administrateur [13] (18/05/2018 - 13/10/2020)					
Vice-président du Conseil d'Administration [11] (13/10/2020 - 25/06/2024)					
Administrateur [13] (25/06/2024 - 24/04/2025)					
ANTOINE, André, Conseiller Communal					
rue de Jausselette	19	1360	Perwez	Belgique	
Administrateur [13] (26/11/2019 - 24/04/2025)					
BESSELING, Yves, Bourgmestre					
Rue Hompré	8	6640	Vaux-sur-Sûre	Belgique	
Administrateur [13] (26/11/2019 - 24/04/2025)					
BIHET, Mathieu, Echevin					
Rue des Joncs Fleuris	14	4120	Neupré	Belgique	
Administrateur [13] (26/11/2019 - 03/02/2025)					
BONNI, Véronique, Bourgmestre					
Rue du Corbeau	4	4820	Dison	Belgique	
Administrateur [13] (26/11/2019 - 24/04/2025)					
DE JONGHE-GALLER, Sylvia, Echevine					
Rue de Fléron	44	4623	Magnée	Belgique	
Administrateur [13] (26/11/2019 - 24/04/2025)					
DELANNOIS, Paul-Olivier, Conseiller communal					
Chaussée de Bruxelles	125 bte 11	7500	Tournai	Belgique	
Vice-président du Conseil d'Administration [11] (26/11/2019 - 24/04/2025)					
DESSART, Viviane, Bourgmestre					
Allée Verte	8	4600	Visé	Belgique	
Administrateur [13] (26/11/2019 - 24/04/2025)					
EERDEKENS, Claude, Président de CPAS					
Rue du Loen	32	5300	Andenne	Belgique	
Administrateur [13] (09/05/2019 - 24/04/2025)					
GALANT, Jacqueline, Bourgmestre					
rue de Siraut	4	7050	Jurbise	Belgique	
Administrateur [13] (26/11/2019 - 24/07/2024)					
JANUTH, Michel, Bourgmestre					
Chaussée d'Hondlocht	37	1480	Tubize	Belgique	
Administrateur [13] (09/05/2019 - 24/04/2025)					
LEONARD, Roland, Echevin					
Allée des Abbesses	34	4000	Liège	Belgique	
Administrateur [13] (26/11/2019 - 24/04/2025)					
LEPRINCE, Laurence, Directrice Générale					
Rue Joseph Waregne	69	5020	Champion	Belgique	
Administrateur [13] (26/11/2019 - 24/04/2025)					
NOEL, Philippe, Conseiller communal					
rue de Dave	102	5100	Jambes (Namur)	Belgique	
Administrateur [13] (26/11/2019 - 24/04/2025)					
OUALI, Mélanie, Conseillère communale					
Rue de la Drève	89	7011	Ghlin	Belgique	
Administrateur [13] (26/11/2019 - 24/04/2025)					
PALERMO, Vincent, Conseiller communal					
Rue Victor Cretteur	122	7600	Péruwelz	Belgique	
Administrateur [13] (26/11/2019 - 24/04/2025)					
POULIN, Christine, Bourgmestre					
Rue du Sarazin	8	5650	Walcourt	Belgique	
Administrateur [13] (26/11/2019 - 24/04/2025)					

Administrateurs et gérants (suite de la page C-ASBL 9)

ROYEZ, Steven, Bourgmestre

Tienne du Notaire 10 6540 Lobbès Belgique

Administrateur [13] (26/11/2019 - 24/04/2025)

TORRES, Cecilia, Conseillère communale

Cours Marie d'Oignies 46 1348 Louvain-la-Neuve Belgique

Administrateur [13] (26/11/2019 - 24/04/2025)

WARZEE-CAVERENNE, Valérie, Bourgmestre

Rue d'Alvaux 16 5360 Hamois Belgique

Administrateur [13] (26/11/2019 - 24/04/2025)

LIENARD, Laetitia, Présidente de CPAS

Résidence des Mottes 24 7503 Froyennes Belgique

Administrateur [13] (25/06/2020 - 24/04/2025)

MAGNUS, Vincent, Bourgmestre

Avenue de Longwy 230 6700 Arlon Belgique

Administrateur [13] (06/07/2021 - 24/04/2025)

MASAI, France, Conseillère communale

rue du Tige 34 5590 Ciney Belgique

Administrateur [13] (07/12/2021 - 24/04/2025)

MINON, Catherine, Conseillère communale

Rue Sardois 3 7120 Estinnes Belgique

Administrateur [13] (07/12/2021 - 24/04/2025)

ROBERTY, Sabine, Conseillère communale

rue du Travail 17 4102 Ougrée Belgique

Administrateur [13] (18/05/2018 - 24/04/2025)

JEROME, Eric, Echevin

rue Longue Haie 40 4650 Herve Belgique

Administrateur [13] (08/03/2022 - 24/04/2025)

PREAUX, Christian, Conseiller communal

Rue de Boustaine 3 6567 Merbes-le-Château Belgique

Administrateur [13] (06/12/2022 - 24/04/2025)

CDP Partners, (0876193377)

Transvaal 63 4910 Theux Belgique

Commissaire [61] (08/06/2022 - 07/06/2025)

» Nicolet, Jean

Belgique

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	2.822.279	2.998.985
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	2.822.079	2.998.535
Terrains et constructions		22	2.677.217	2.835.643
Installations, machines et outillage		23		
Mobiliier et matériel roulant		24	73.966	82.692
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	70.896	80.200
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/ 6.5.1	28	200	450
Entités liées	6.14	280/1		
Participations dans les sociétés liées		280		
Créances		281		
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	6.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	200	450
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	200	450

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	7.542.434	8.256.318
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	789.517	600.090
Créances commerciales		40	654.615	453.823
Autres créances		41	134.902	146.267
	6.5.1/			
Placements de trésorerie	6.6	50/53		0
Valeurs disponibles		54/58	5.498.728	5.950.059
Comptes de régularisation	6.6	490/1	1.254.188	1.706.169
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	10.364.713	11.255.303

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>5.324.372</u>	<u>5.550.400</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.7	10	<u>2.242.101</u>	<u>2.242.101</u>
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.7	13	<u>3.080.000</u>	<u>3.085.000</u>
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	<u>2.271</u>	<u>223.299</u>
Subsides en capital		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>248.263</u>	<u>0</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	<u>248.263</u>	<u>0</u>
Pensions et obligations similaires		160	<u>0</u>	<u>0</u>
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.7	164/5	<u>248.263</u>	
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	6.7	167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>4.792.079</u>	<u>5.704.904</u>
Dettes à plus d'un an	6.8	17	<u>539.934</u>	<u>719.912</u>
Dettes financières		170/4	<u>539.934</u>	<u>719.912</u>
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	<u>539.934</u>	<u>719.912</u>
Autres emprunts		174	<u>0</u>	<u>0</u>
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	<u>4.137.582</u>	<u>4.958.093</u>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	6.8	42	<u>179.978</u>	<u>179.978</u>
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	<u>475.767</u>	<u>404.369</u>
Fournisseurs		440/4	<u>475.767</u>	<u>404.369</u>
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	<u>1.528.652</u>	<u>2.490.378</u>
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.8	45	<u>1.953.186</u>	<u>1.883.368</u>
Impôts		450/3	<u>289.663</u>	<u>269.091</u>
Rémunérations et charges sociales		454/9	<u>1.663.523</u>	<u>1.614.277</u>
Autres dettes		48		
Comptes de régularisation	6.8	492/3	<u>114.563</u>	<u>26.899</u>
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>10.364.713</u>	<u>11.255.303</u>

COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	11.940.182	10.756.403
Chiffre d'affaires	6.9	70	1.749.359	1.616.694
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides.....	6.9	73	5.876.973	5.309.506
Autres produits d'exploitation		74	4.313.550	3.829.638
Produits d'exploitation non récurrents.....	6.11	76A	300	564
Coût des ventes et des prestations		60/66A	12.241.333	10.665.527
Approvisionnements et marchandises		60	1.087.575	972.231
Achats		600/8	1.087.575	972.231
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	1.469.174	1.293.976
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.9	62	8.461.593	7.573.449
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	244.949	238.824
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)	6.9	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.9	635/9	248.263	-16.252
Autres charges d'exploitation	6.9	640/8	729.779	603.299
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Charges d'exploitation non récurrentes.....	6.11	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	-301.150	90.876

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	101.021	71.829
Produits financiers récurrents.....		75	101.021	71.829
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.10	752/9	101.021	71.829
Produits financiers non récurrents	6.11	76B		
Charges financières		65/66B	25.899	31.049
Charges financières récurrentes.....	6.10	65	25.899	31.049
Charges des dettes		650	24.243	30.013
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	1.656	1.037
Charges financières non récurrentes	6.11	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-226.028	131.656
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)	6.12	67/77		
Impôts.....		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales.....		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	-226.028	131.656
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	-226.028	131.656

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	-2.729	223.299
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	-226.028	131.656
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent..... (+)/(-)	14P	223.299	91.643
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791	5.000	
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691		
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14)	2.271	223.299

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	5.107.431
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	5.107.431	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	2.271.788
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8271	158.427	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	2.430.215	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>2.677.217</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	22/91		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	514.132
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	63.787	
Cessions et désaffectations	8173	44.312	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	533.607	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	431.439
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	72.513	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	44.312	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	459.640	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>73.966</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	241	73.966	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164		
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8184		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	0	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8244		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
Actés	8274		
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8314		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	0	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	<u>.....</u>	
DONT			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251		
Mobilier et matériel roulant	252		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	219.175
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	4.705	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	223.880	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	138.975
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	14.009	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	152.984	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	70.896	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	261	70.896	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)		
AUTRES ENTITÉS - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	450
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593	 250	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	 200	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		0
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		0
Actions et parts - Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
12.030	12.030
2.230.071	2.230.071

Modifications au cours de l'exercice

.....
.....
.....
.....

Montants
.....
.....
.....
.....

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

.....
.....
.....
.....

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 164/5 du passif ("Provisions pour autres risques et charges") si celle-ci représente un montant important

.....Provision pour licenciements.....
.....
.....
.....

Exercice
248.263
.....
.....
.....

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

.....
.....
.....
.....

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	179.978
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	179.978
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	179.978
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	539.934
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	539.934
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	539.934
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 179 du passif)

Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	289.663
Dettes fiscales estimées	450	

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	1.663.523

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

.....Intérêts sur emprunt.....	19.775
.....Produits à reporter.....	94.788
.....	
.....	

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

.....Ventes et publicités des revues et publications		274.109		176.371
.....Formations		1.256.579		1.173.696
.....Prestations diverses		218.671		172.236

Ventilation par marché géographique

.....				
.....				
.....				

Cotisations, dons, legs et subsides

Cotisations	730	5.876.973		5.309.506
Dons	731	0		0
Legs.....	732			
Subsides	733			

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture	9086	82		74
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein.....	9087	73,3		68,3
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	106.972		95.737

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	5.980.899		5.273.340
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	1.611.714		1.419.321
Primes patronales pour assurances extralégales	622	725.646		637.922
Autres frais de personnel	623	143.334		242.865
Pensions de retraite et de survie	624			

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635	0	-16.252
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	248.263	
Utilisations et reprises	9116		16.252
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	131.352	100.447
Autres	641/8	598.427	502.852
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0,9	0,5
Nombre d'heures effectivement prestées.....	9098	1.417	833
Frais pour l'association ou la fondation	617	56.618	33.694

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Ventilation des autres produits financiers			
..... Intérêts sur comptes courants et à terme		100.981	71.738
..... Différence de paiement		39	91
.....			
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502	0	0
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560	0	0
Utilisations et reprises	6561		0
Ventilation des autres charges financières			
..... Frais bancaires		1.656	1.037
..... Intérêts emprunt		24.243	30.013
.....			

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>300</u>	<u>564</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	<u>300</u>	<u>564</u>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	<u>300</u>	<u>564</u>
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières.....	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents.....	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents.....	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>.....</u>	<u>.....</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes.....	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières.....	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières.....	6631		
Autres charges financières non récurrentes.....	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice.....

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif.....

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	
	
	
	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

.....

.....

.....

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

Sources de latences fiscales

Latences actives.....

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

.....

.....

Latences passives

Ventilation des latences passives

.....

.....

Codes	Exercice
9141	
9142	
	
	
9144	
	
	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'association ou à la fondation (déductibles)

Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	16.334	13.632
9146	69.350	58.089
9147	1.684.838	1.546.294
9148	208	96

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

.....

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	63.583
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	6.400
95061	4.000
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 337

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	58,0	22,5	35,5
Temps partiel	1002	20,3	2,0	18,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	73,3	23,9	49,4

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	85.498	35.906	49.592
Temps partiel	1012	21.474	2.313	19.161
Total	1013	106.972	38.219	68.753

Frais de personnel

Temps plein	1021	6.789.883	2.734.884	4.054.998
Temps partiel	1022	1.671.710	673.345	998.365
Total	1023	8.461.593	3.408.229	5.053.364

Montant des avantages accordés en sus du salaire

1033	84.314	30.043	54.271
------	--------	--------	--------

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	68,3	21,3	47,0
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	95.737	33.724	62.013
Frais de personnel	1023	7.573.449	3.114.845	4.458.604
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	76.425	26.494	49.931

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	65	17	77,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	59	17	71,8
Contrat à durée déterminée	111	6		6,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	26	2	27,4
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202	7		7,0
de niveau universitaire	1203	19	2	20,4
Femmes	121	39	15	50,4
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	7	4	10,5
de niveau supérieur non universitaire	1212	15	1	15,6
de niveau universitaire	1213	17	10	24,3
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	65	17	77,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,9	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	1.417	
Frais pour l'association ou la fondation	152	56.618	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	13		13,0
210	8		8,0
211	5		5,0
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Chômage avec complément d'entreprise
 Licenciement
 Autre motif
 Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	3	2	4,7
310	2	1	2,9
311	1	1	1,8
312			
313			
340			
341			
342	2		2,0
343	1	2	2,7
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	1	5811	1
Nombre d'heures de formation suivies	5802	26	5812	7
Coût net pour l'association ou la fondation	5803	7.056	5813	1.847
dont coût brut directement lié aux formations	58031	1.921	58131	382
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	5.135	58132	1.465
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	26	5831	53
Nombre d'heures de formation suivies	5822	139	5832	256
Coût net pour l'association ou la fondation	5823	7.104	5833	13.084
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION COMPTABLE ADOPTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES 7.12.2005 (PV 120) et 18.4.2007 (PV 136) et 16.4.2013 (PV 201)

Extrait du PV de la réunion du Conseil d'administration du 7 décembre 2005

"5. Règles d'évaluation comptable

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION adopte, à l'unanimité, les règles suivantes.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon le plan suivant:

- le mobilier est amorti en 10 ans
- le matériel informatique et de téléphonie est amorti en 3 ans
- l'aménagement des locaux est amorti en 10 ans.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au bilan à leur valeur d'acquisition hors TVA. La TVA non récupérable sur les immobilisations corporelles est prise en compte de résultat l'année de l'acquisition et n'est pas amortie.

Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale:

- les créances de l'année précédente non recouvrées au 31 décembre de l'exercice en cours sont annulées automatiquement par le Comptable en fin d'exercice pour autant que leurs montants n'excèdent pas 100 euros;
- les créances de l'année précédente non recouvrées au 31 décembre de l'exercice en cours excédant 100 euros et inférieures à 5.000 euros sont annulées avec l'accord du Secrétaire général;
- les créances de l'année précédente non recouvrées au 31 décembre de l'exercice en cours excédant 5.000 euros sont annulées avec l'accord du Bureau.

Fonds affectés

Les fonds affectés sont proposés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut proposer la réaffectation des fonds affectés s'il s'avère qu'ils n'ont plus de raison d'être.

Actions et parts - Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les actions et parts sont évaluées à leur valeur d'acquisition, sauf si la valeur du marché est inférieure.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont évalués à leur valeur nominale.

Stocks

Les publications éditées dans l'année et celles de l'année précédente invendues au

31 décembre seront comptabilisées au bilan au coût direct d'achat (année en cours à 100 %, année précédente à 50 %)."

Extrait du PV de la réunion du Conseil d'administration du 18 avril 2007

"2. Règles d'évaluation comptable

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION adopte, à l'unanimité, les règles suivantes.

Subventions (arrêtés royaux, AGW, arrêtés ministériels, subventions européennes et autres)

Les subventions non encore totalement perçues en fin d'année et/ou couvrant plusieurs exercices sont évaluées au prorata des mois couverts par la convention et à concurrence de 90% du montant de la convention afin de couvrir l'éventuelle non dépense."

Extrait du PV de la réunion du Conseil d'administration du 16 avril 2013

Règles d'évaluation comptable

"A l'unanimité, le CONSEIL D'ADMINISTRATION arrête les règles d'évaluation suivantes:

Immobilisations corporelles

Terrains et constructions

Le bâtiment et son terrain ont été acquis au prix de 4.506.947,76 € hors frais.

La valeur du terrain acquis le 05/03/2013 est fixée à 583.200 €.

Le solde, 3.923.747,76 € constitue la valeur du bâtiment.

La valeur du bâtiment sera amortie en 25 ans à partir de la date de signature de l'acte d'achat, le 5/03/2013, au 'prorata temporis'.

Les droit d'enregistrements et frais annexes d'acquisition sont pris en compte de résultat l'année de l'acquisition et ne sont pas amortis."

Rapport de gestion – Exercice 2024

Document approuvé par le Conseil d'Administration du 15 avril 2025

EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE L'UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE EN 2024

L'année 2024 se caractérise, au niveau des 4 grandes missions de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, par :

- Une mission de **défense des intérêts des pouvoirs locaux** qui s'est poursuivie dans tous les dossiers utiles à la gestion locale et traversant les grands enjeux sociétaux pour les pouvoirs locaux. 30 dossiers ont été portés en Conseil d'Administration et près de 121 dossiers ont été suivis par les équipes et ont amené des réactions auprès des Gouvernements régional et fédéral (174 en 2023) et 45 dossiers portés en Comité Directeur de la Fédération des CPAS (70 en 2023), 23 groupes de travail internes organisés et animés par l'UVCW et 87 commissions externes auxquelles l'UVCW participe (86 en 2023), notamment pour sa mission de fonction consultative ; 623 mentions de notre défense des pouvoirs locaux dans les médias en général (628 en 2023).
- Une mission **d'assistance-conseil** qui reste à un volume conséquent avec 14.313 questions répondues en 2024 (14.494 en 2023) et 300 modèles de tous types pour aider à la gestion locale (cahiers des charges, ordonnances et arrêtés de police, profils de fonction, taxes, redevances, règlements d'ordre intérieur...), dont 32 nouveaux en 2024.
- Une mission de **formation**, qui atteint des volumes et des niveaux de participation qui restent élevés. 854 journées de formation ont été proposées en 2024 (826 en 2023). 22.199 acteurs locaux (mandataires et profils administratifs) ont ainsi été formés, contre 18.314 en 2023.
- Une mission d'**information** toujours conséquente : 35.531 abonnés à notre e-newsletter générale d'information (+3,4 %) et plus de 40.000 abonnés à nos 7 e-newsletters spécifiques (Fédération des CPAS, formations UVCW, formations CPAS, logement, environnement, grades légaux, Europe/International), 3.900 abonnés au mensuel *Mouvement communal* et 1.818 abonnés au mensuel *CPAS+*. 1.677.987 visiteurs sur notre site internet, soit 4.597 visiteurs/jour en moyenne. En 2023, 6 nouveaux ouvrages ont été publiés avec un total de 3267 exemplaires vendus sur l'année (4 ouvrages pour 1.474 exemplaires vendus en 2023).

Le rapport d'activités 2024 de l'Union des Villes et Communes de Wallonie et le rapport d'activités 2024 de la Fédération des CPAS détaillent ces éléments plus avant.

Les dépenses propres à l'UVCW (hors subsides CIC redistribués, voir infra) s'élèvent en 2024 à 11.706.387,10 € (10.237.145,63 € en 2023, soit +14,35 %) et les recettes s'élèvent à 11.480.358,83 € (10.368.801,41 € en 2023, soit +10,72 %) et le compte 2024 se clôture avec une **perte de 226.028,27 €**.

La perte est exclusivement due au provisionnement d'indemnités compensatoires de préavis dans le cadre du licenciement de membres du personnel décidé en 2024. Les membres du personnel concernés bénéficiaient d'une ancienneté importante expliquant les montants provisionnés, à

hauteur de 248.000 €. Globalement, les comptes de l'association restent bien maîtrisés, tant en recettes qu'en dépenses.

En effet, au-delà de ce provisionnement exceptionnel et unique, l'année 2024 a été marquée par une **croissance globale des recettes**, tant des recettes de cotisations (+10,69 %) que des recettes de subventions (+12,57 %) ou encore des recettes de publications (+44,97 %) ou, plus modestement, de formations (+0,10 %). Par ailleurs, **les dépenses connaissent des évolutions maîtrisées, ou couvertes par des recettes** (achats de revues et de publications (+18,10 %), organisation des formations (+22,69 %), ou négatives (frais de bâtiment (-4,57 %, essentiellement dus aux coûts énergétiques surfacturés) ; cotisation à des tiers (-2,53 %). Les honoraires de collaborateurs sont en croissance, de même que les frais généraux, et ce, eu égard à certaines expertises et équipements réalisés durant l'année (cf. infra).

En ce qui concerne le personnel, les dépenses sont maîtrisées (+11,98 % par rapport au compte 2023, -2,46 % par rapport au budget 2024), essentiellement suite au décalage classique entre les engagements effectifs et escomptés et au décalage de l'indexation des salaires (indexation en juin, prévue au budget en mai et novembre). Le volume du personnel est en croissance (+5,00 ETP) notamment pour permettre le remplacement de membres du personnel ayant quitté l'UVCW ou en maladie de longue durée, pour assurer des missions subventionnées ou couvertes par des recettes propres et pour assurer la mise en œuvre de la réorganisation de la structure de management dans les départements.

La perte de 226.028,27 € est déduite du bénéfice reporté antérieur qui s'élevait à 223.299,20 €. Celui-ci étant insuffisant pour couvrir l'entièreté de la perte de l'exercice, et afin d'éviter une perte reportée, il est proposé de demander à l'Assemblée générale de prélever 5.000 € dans les fonds affectés au personnel, dont l'objet est de permettre de faire face à des dépenses exceptionnelles en matière de personnel. Le nouveau bénéfice reporté s'élève à 2.270,93 €. (cf. bilan).

Pour rappel, les pourcentages et montants évoqués dans la présente note concernent les recettes et dépenses propres à l'UVCW, écartant les subsides reçus et reversés aux partenaires de la Coopération internationale communale (CIC), pour des montants équivalents, ces sommes ne faisant que transiter par le bilan de l'UVCW.

COMPTE DE RESULTAT 2024

Dépenses de personnel

En ce qui concerne les dépenses de personnel et d'intérim (72,76 % des dépenses), elles sont en croissance de 11,98 % par rapport à l'année 2023 (+911.067,87 €).

Cette croissance est liée d'une part aux mouvements de personnel (3 départs / 10 engagements / 10 membres du personnel ont été absents pour une longue durée (>1 mois) (-41 % par rapport à 2023), dont 7 d'entre eux antérieurement déjà à l'exercice ; 7 des 10 membres du personnel concernés ont repris le travail partiellement ou totalement). Le nombre d'ETP occupés durant l'année par l'UVCW a augmenté (+5,00 ETP), que ce soit pour permettre le remplacement de membres du personnel ayant quitté l'UVCW ou en maladie de longue durée (conseiller SLSP, conseiller PRH, analyste/intégrateur web), pour assurer des missions subventionnées (CIC, conseiller ODD, lutte contre la pauvreté) ou couvertes par des recettes propres (chargé de formation) ou pour assurer la mise en œuvre de la réorganisation de la structure de management dans les départements (chef de service ou conseillers juridiques remplaçant les conseillers promus chefs de service), décidée en 2023.

Par ailleurs, la croissance est également liée à l'indexation des salaires durant l'année 2024 (1 indexation en juin 2024), pour un montant de l'ordre de 91.000 €.

Les dépenses de personnel restent toutefois de 2,46 % inférieures par rapport au budget (125.614,49 €), notamment eu égard aux engagements, en général plus tardifs qu'escomptés, et au

décalage de l'inflation (indexation en juin 2024 au lieu de mai 2024 et en mars 2025 au lieu de novembre 2024).

Notons pour le surplus, au bilan, la diminution de la provision pour heures supplémentaires non récupérées et jours de congé non pris des membres du personnel (-10.000 €).

Formations

Les recettes et dépenses et liées aux formations (honoraires collaborateurs et organisation de formations) évoluent en fonction du volume d'activités. La croissance du nombre de participants concerne principalement la formation subventionnée, les recettes de formations sont donc stables (+0,10%) mais se maintiennent à un niveau élevé. Le nombre de séances organisées, notamment en présentiel, est en croissance, les dépenses pour l'organisation de formations (salle et catering) ont donc augmenté (+22.69 %).

Les dépenses relatives aux honoraires de collaborateurs sont en croissance. La part de ces dépenses liées à l'organisation des formations est globalement stable. La croissance de ces dépenses est pour l'essentiel liée aux honoraires de prestataires externes chargés de maintenir le service de consultance en cas d'absence du personnel ou d'externalisation de certaines missions (DPO) ou à des missions d'expertises spécifiques (not. mise en place d'un outil de gestion des risques au sein de l'organisation, réalisation de kits numériques, etc.) ou encore aux frais inhérents aux recrutements (assessments).

Publications

En ce qui concerne les publications, les recettes sont en nette croissance (+44,97 %), alors que les dépenses croissent dans une moindre mesure (+18,10 %). L'activité d'édition, particulièrement prolifique en 2024, explique ce bon résultat, qui reste inférieur toutefois aux recettes attendues, vu la parution tardive de plusieurs ouvrages, qui s'étale sur deux exercices. Les recettes publicitaires dans le Mouvement communal ou sur le site internet sont en hausse également (+30,15 %), alors que les recettes d'abonnements régressent quelque peu (-3,2 %).

Autres dépenses

Les frais généraux sont en croissance (+15,65 %), notamment eu égard aux augmentations des frais de location (copieurs, véhicules), des logiciels informatiques (not. le renouvellement du logiciel de comptabilité) et des frais de certaines fournitures. Les frais de bâtiment sont en baisse (-4,57 %), eu égard notamment à la réduction des coûts de gaz et d'électricité, après deux années de surfacturation de la part des fournisseurs.

Les autres charges d'exploitation connaissent une croissance importante (+238,86 %) liée à l'inscription du provisionnement d'indemnités compensatoires de préavis dans le cadre du licenciement de membres du personnel décidé en 2024 (248.000 €). S'agissant d'un provisionnement en vue du licenciement durant l'exercice 2025, ces frais ne sont pas repris comme des frais de personnel (ils le seront en 2025, mais compensés par l'utilisation de la provision). Notons en outre dans les autres charges d'exploitation une augmentation de 15.000 € du précompte mobilier sur les intérêts bancaires. Les amortissements du mobilier et des investissements immobiliers pour l'entretien du bâtiment sont stables.

Cotisations

Les recettes de cotisations correspondent aux recettes attendues, à l'exception des cotisations des intercommunales, pour lesquelles on note une affiliation, une désaffiliation et une fusion d'intercommunales, réduisant quelque peu les recettes attendues au budget.

Soulignons que les recettes de cotisations représentent 51,19 % des recettes de l'association.

Conventions et partenariats

Les recettes de conventions sont globalement en augmentation (+12,57 %). Il s'agit pour l'essentiel de variations conventionnelles, à la hausse ou à la baisse, en lien avec l'aboutissement de certaines réformes en fin de mandature régionale (organisation ou non de formations complémentaires, ajustement des programmes de travail, etc.), et ce, outre une subvention nouvelle one-shot en matière de mobilité et la récupération de soldes antérieurs attendus.

Les partenariats sont en croissance également (+21.33 %), grâce notamment à un nouveau partenariat avec Walterre.

Coopération internationale communale (CIC)

L'Union des Villes et Communes de Wallonie reçoit, pour le compte des communes engagées dans des opérations de développement soutenues par la Coopération belge au Développement, des subsides qu'elle reverse aux communes, pour leur permettre de mener ces opérations dans les 5 pays d'Afrique francophone concernés (le Bénin, le Burkina Faso, le Maroc, la République démocratique du Congo et le Sénégal). Les subsides reçus sont identiques aux subsides reversés. Une nouvelle période de programmation ayant débuté en 2022, et vu la situation instable dans plusieurs pays partenaires, les dépenses liées au programme sont faiblement en croissance.

BILAN 2024

Le bilan s'élève à un total de 10.365.000 €.

Les actifs immobilisés comprennent : la valeur du terrain et du bâtiment, qui s'élève à 2.677.000 €, le mobilier et le matériel informatique, qui s'élèvent à 74.000 € et l'aménagement des locaux qui totalise 71.000 €.

Les actifs circulants comprennent notamment les créances commerciales pour 655.000 €, les conventions à recevoir pour 1.091.000 €, ainsi que les valeurs disponibles pour un montant de 5.498.000 €. 1.725.000 € de ces valeurs disponibles concernent des subsides destinés à la Coopération internationale communale, à destination des communes.

Au passif, les dettes sont pour l'essentiel constituées des dettes relatives au bâtiment pour 720.000 € (540.000 € à plus d'un an ; 180.000 € à un an au plus), des dettes commerciales pour 476.000 €, des acomptes reçus sur conventions pour 1.529.000 € et des dettes fiscales, salariales et sociales pour 1.953.000 €, comprenant notamment les provisions pour le pécule de vacances.

En ce qui concerne les capitaux propres, les fonds associatifs sont inchangés. Le fonds affecté relatif au personnel fait l'objet d'un prélèvement de 5.000 €, passant de 900.000 € à 895.000 €, afin de prendre en charge la perte de l'exercice.

Le bénéfice reporté de 223.299,20 €, augmenté de l'apport du prélèvement de 5.000 € sur les fonds affectés, est réduit de la perte de 226.028,27 €. Le nouveau bénéfice reporté est de 2.270,93 €.

PERSPECTIVES 2025

Le Conseil d'Administration a approuvé, en décembre 2024, un budget 2025 qui se présentait, pour une large part, dans la continuité du budget 2023. Les éléments de ce budget restent, à l'heure actuelle, valables, à l'exception des prévisions d'inflation du Bureau du Plan, qui avance l'indexation prévue sur base d'un dépassement de l'indice pivot en décembre 2025 à août 2025, détériorant le budget 2025. Le budget 2025 étant un budget prudent au regard des modifications attendues en

matière de subventionnement de l'association, des mesures correctrices pourraient devoir être prises dans le cadre du contrôle budgétaire à mi-année ou lors de l'élaboration du budget 2026.

En termes de **ressources humaines** (76,67% des dépenses propres): les salaires (9.401M€) connaissent une croissance importante (+8,77%) liée d'une part à l'indexation de la masse salariale, pour laquelle le bureau du plan envisage un dépassement de l'indice pivot en 2025 (mars), occasionnant près de 165.700 € de dépenses supplémentaires, et d'autre part au volume de l'emploi, qui augmente de 4,8 ETP à 78,45 ETP, en raison des plusieurs facteurs : notamment les engagements récents décidés par le Bureau (Service Europe-International, chargé de mission formation, conseillers juridiques engagés suite à la réorganisation de la structure de management dans les départements), qui prennent pleinement leurs effets au budget à l'échelle de l'ensemble de l'année ; l'ajustement du taux de cotisation au Fonds de réserve pour l'assurance-groupe des membres du personnel, ainsi que les ajustements habituels liés à des mouvements de personnel (crédits-temps, congés thématiques, décalages dans les remplacements de membres du personnel ou dans les engagements décidés antérieurement), d'une ampleur plus importante cette année. Les modifications du volume de l'emploi occasionnent près de 425.000 € de dépenses supplémentaires. Une décote de 4,5 pourcents de la masse salariale est appliquée (absence de longue durée, congés thématiques non planifiés, etc.).

En termes de **formations**, les recettes sont en croissance (+31,28 %), d'une part afin de mieux coller aux recettes observées les années antérieures et aux perspectives de l'activité de formation pour les années à venir, et de prendre en compte par ailleurs l'évolution des prix des formations proposées par le Centre de Formation de la Fédération des CPAS/ Les honoraires de collaborateurs, les honoraires (852.030 € sont stables -2,01 %). Il s'agit pour l'essentiel des frais d'honoraires liés à la mise en place de formations (honoraires des orateurs), qui sont stables, et à l'appui aux missions spécifiques qui sont dévolues à des missions spécifiques (epolitique, parcours client, diagnostic IA, études énergétiques, et remplacement par externalisation pour maintenir le niveau de service aux membres, lors d'absence de longue durée). Les budgets dévolus à ces missions spécifiques sont en réduction, notamment au regard de l'année 2024 riche en projets). Une décote de 10 % est appliquée sur le total des honoraires, appliquée eu égard aux écarts classiques observés dans l'exécution budgétaire des projets spécifiques.

Les recettes attendues en matière de **publication** restent à un niveau élevé mais sont en baisse (-7,51 %), eu égard aux ouvrages planifiés en 2025.

Les frais de bâtiments sont relativement stables (-1,6 %) et **les frais de fonctionnement** sont quant à eux en croissance (+17,36 %), essentiellement eu égard à l'augmentation des frais de dépenses informatiques et de maintenance et à certains projets en la matière (nouvelle plateforme e-learning, nouveau programme de pointage). Les charges d'exploitations sont relativement stables également (-2,19 %), les charges d'amortissements planifiées étant globalement maîtrisées.

Les **cotisations** sont indexées sur base de l'inflation observée (3,75 % + 1 %), et la cotisation complémentaire pour la fonction consultative germanophone est maintenue pour les communes concernées, et elles augmentent légèrement sous l'effet de la croissance démographique. Les cotisations à des tiers sont en réduction, eu égard à la perspective de réduction de la participation de l'UVCW dans certains partenariats.

Les **conventions pour mission** sont supposées être renouvelées pour des montants en moyenne équivalents, les modifications connues sont impactées, tant à la hausse qu'à la baisse. L'incertitude quant au renouvellement des subventions subsiste pour quelques subventions et les services travaillent activement à assurer les renouvellements. Notons que l'absence d'indexation des subventions explique dans une grande mesure la perte prévue au budget. La Direction financière a par ailleurs présenté au Gouvernement son cadastre des subsides et un projet pour une subvention pluriannuelle unique pour l'association, laquelle prévoit la mise à niveau des conventions en matière d'indexation ainsi que la réponse aux besoins en termes d'expertise pour la mise en œuvre de la DPR, dans le cadre de notre partenariat historique et structuré avec la Wallonie.

Le budget 2025 se clôture avec une perte attendue de 59.541,51 € qui sera reprise au bénéfice reporté, et aux fonds affectés.

EVENEMENTS COMPTABLES POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le Conseil d'Administration déclare qu'à sa connaissance, depuis le début de l'exercice 2025, il n'est pas survenu d'événements susceptibles de modifier notablement le patrimoine, le résultat et la situation financière de la société.

Le Conseil d'Administration déclare avoir analysé l'ensemble des risques connus qui pourraient frapper l'entreprise et menacer sa structure financière. Celui-ci informe l'Assemblée générale qu'il provisionne adéquatement l'ensemble de ces risques.

INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION

Le Conseil d'Administration déclare qu'à sa connaissance, aucun élément susceptible d'avoir une influence sur le développement de l'association n'a été détecté pour les mois à venir et n'est à porter à la connaissance de l'Assemblée générale.

INDICATION EN MATIERE DE FRAIS DE RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT

Il n'y a pas d'indications spécifiques en matière de recherche et de développement.

INDICATIONS RELATIVES A L'EXISTENCE DE SUCCURSALES

L'association ne possède pas de succursale.

Approuvé par le Conseil d'Administration du 15 avril 2025.



Michèle BOVERIE
Secrétaire générale



Anne BARZIN
Présidente

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF
UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association sans but lucratif UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE (l'« Association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 8 juin 2022 conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'Association durant trois exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 10.364.713 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice (code 9904) de 226.028 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

*
* *

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des Sociétés et des Associations, et des statuts de l'Association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision et notre réseau sont restés indépendants vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des Sociétés et des Associations ont correctement été ventilées et valorisées dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et des Associations.

Herstal, le 29 avril 2025

Le commissaire

CdP Nicolet & C° SRL
Représentée par
Jean NICOLET
Réviseur d'entreprises

	COMPTES 2023	COMPTES 2024	BUDGET 2025
Dépenses			
Achats de revues et publications	131.620,83	155.445,75	178.052,09
Honoraires collaborateurs + frais dépl.	840.609,98	932.129,40	812.221,00
Organisations des formations/réunions	272.176,32	333.925,05	329.705,00
Frais de bâtiment	395.302,75	377.223,80	387.537,40
Frais généraux (services logistiques)	666.328,15	770.519,70	856.272,46
Cotisations à des tiers	198.377,00	193.363,07	109.972,00
Frais de personnel	7.607.142,91	8.518.210,78	9.401.748,73
Subsides reversés aux partenaires (CIC)	459.430,80	560.844,13	1.500.000,00
Autres charges d'exploitation (taxes, amortissements, etc.)	125.587,69	425.569,55	187.388,25
Total Dépenses	10.696.576,43	12.267.231,23	13.762.896,93
Total Dépenses propres à l'Union	10.237.145,63	11.706.387,10	12.262.896,93

	COMPTES 2023	COMPTES 2024	BUDGET 2025
Recettes			
Cotisations Communes	3.544.316,96	3.937.828,23	4.136.945,24
Cotisations SLSP	348.801,46	384.489,84	402.581,00
Cotisations Intercommunales	198.558,69	210.802,26	219.376,78
Cotisations CPAS	1.217.828,96	1.343.853,15	1.410.079,94
Ventes de Revues et Publications	189.074,57	274.109,41	318.177,35
Conventions / Missions Communes	2.139.037,83	2.406.782,69	2.610.397,88
Conventions / Missions CPAS	1.126.498,35	1.269.309,65	1.352.100,00
Partenariats	196.626,67	238.558,11	216.392,22
Formations	1.255.383,40	1.256.579,12	1.443.460,00
Produits Financiers	71.829,34	101.020,79	60.600,00
Subsides reçus pour partenaires (CIC)	459.430,80	560.844,13	1.500.000,00
Produits divers et exceptionnels	80.845,18	57.025,58	33.245,00
Total Recettes	10.828.232,21	12.041.202,96	13.703.355,42
Total Recettes propres à l'Union	10.368.801,41	11.480.358,83	12.203.355,42
Solde	131.655,78	-226.028,27	-59.541,51
Nombre ETP	68,30	73,30	78,45